

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

20 JUILLET 2010

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010(1)

—

PROGRAMME JUSTIFICATIF

—

(1) Voir Doc. n°116 (2009-2010) n°1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Services généraux	
Division organique 06 - Cabinets ministériels	4
Division organique 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	5
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	6
Division organique 13 - Gestion des immeubles	8
Division organique 14 - Relations internationales et actions du Fonds social européen	9
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	10
Division organique 16 - Santé	11
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	12
Division organique 18 - Aide sociale spécialisée	13
Division organique 19 - Enfance	14
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	14
Division organique 21 - Arts de la Scène	16
Division organique 22 - Livre	18
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	18
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	20
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	21
Division organique 26 - Sport	23

	<u>Page</u>
Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 40 - Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation - Relations internationales	25
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	27
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	29
Division organique 45 - Recherche scientifique	29
Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	30
Division organique 48 - Centres P.M.S.	30
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	31
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	32
Division organique 52 - Enseignement secondaire	35
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	38
Division organique 54 - Enseignement universitaire	40
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	42
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	45
Division organique 57 - Enseignement artistique	46
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	
Division organique 85 - Dette directe	49
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des Institutions universitaires	49
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	
Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	50

**CHAPITRE I
SERVICES GENERAUX**

**DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTERIELS**

PROGRAMME 2 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

21. Cabinet du Ministre-Président

11.02 21 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 25 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

12.19 21 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 25 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

74.01 21 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 25 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

**22. Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la
Fonction publique**

11.02 22 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 502 milliers d'euros
Transfert vers l'AB 74.01.22 et adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

12.06 22 Indemnités de logement
Réduction : - 6 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

12.19 22 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 29 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

74.01 22 Dépenses patrimoniales du cabinet
Crédit supplémentaire : 469 milliers d'euros
Adaptation des crédits aux besoins

23. Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

11.02 23 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 46 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

24. Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

12.19 24 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 59 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

25. Cabinet de la Ministre de la Jeunesse

11.02 25 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 40 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

- 12.06 25 Indemnités de logement
Réduction : - 1 millier d'euros
Crédit non utilisé. Transfert vers l'A.B. 12.19.25
- 12.19 25 Frais de fonctionnement du cabinet
Crédit supplémentaire: 1 millier d'euros
Adaptation aux besoins. Transfert de l'A.B. 12.06.25
- 26. Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances**
- 11.02 26 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 161 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant et adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010
- 11.04 26 Indemnités généralement quelconques au personnel
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 12.19 26 Frais de fonctionnement du cabinet
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 74.01 26 Dépenses patrimoniales du cabinet
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 27. Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire**
- 74.01 27 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 71 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010
- PROGRAMME 9 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**
- 91. Loyers - Frais de fonctionnement**
- 12.06 91 Loyers des sites extérieurs - Cabinets
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer les loyers et les parkings prévus

DIVISION ORGANIQUE 10**SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET ORGANISMES NON RATTACHES AUX DIVISIONS ORGANIQUES****PROGRAMME 6 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT****60. Dépenses de personnel**

- 11.02 60 Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement
Réduction : - 10 milliers d'euros
Adaptation des crédits suite à la décision du Gouvernement du 1er juillet 2010

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

- 01.01 01 Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
Adaptation du montant pour faire face aux missions élargies du service d'audit dans le cadre du Plan API
- 11.03 01 Personnel statutaire
Réduction : - 2446 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de l'utilisation des crédits
- 11.04 01 Personnel autre que statutaire
Réduction : - 3243 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de l'utilisation des crédits
- 02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions**
- 01.02 02 Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand (nouveau)
Crédit supplémentaire : 5000 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Crédit supplémentaire : 7900 milliers d'euros
- 01.16 02 Provision en vue de l'application de l'article 51.2c du contrat de gestion de la RTBF
Crédit supplémentaire : 137 milliers d'euros
Adaptation du montant en vue d'honorer l'application de l'article 51.2c du contrat de gestion de la RTBF
- 12.02 02 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.
Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration

Réduction : - 183 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des besoins réels
- 12.07 02 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables
Réduction : - 108 milliers d'euros
Diminution du montant en fonction des besoins réels
- 74.01 02 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des besoins réels
- 03. Responsabilité de la Communauté française - Service juridique**
- 12.02 03 Responsabilité civile objective
Réduction : - 4 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de la prime payée

05. Action sociale

- 33.01 05 Subventions à l'ASBL Service social
Crédit supplémentaire : 250 milliers d'euros
 Prise en charge intégrale de l'assurance soins de santé hospitalisation pour les membres du personnel de la Communauté française

PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GENERAL**18. Observatoire des Politiques culturelles**

- 41.01 18 Dotation à l'Observatoire des Politiques culturelles
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française**

- 01.01 31 Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité (nouveau)
Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base. Transfert de l'AB 33.06.31
- 31.01 31 Subvention au fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais de fonctionnement
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger
Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros
- 33.06 31 Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité
Réduction : -350 milliers d'euros
 Transfert vers l'AB 01.01.31
- 33.07 31 Subvention à l'Institut Jules Destrée pour effectuer des recherches et études relatives à la promotion de la l'identité de la Communauté française
Réduction : - 74 milliers d'euros
 Crédit non utilisé
- 41.02 31 Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques
Réduction : - 110 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant (réduction du crédit vu l'engagement tardif d'un seul expert, travaillant à l'IWEPS pour le compte de la CF)
- 32. Egalité des chances**
- 33.06 32 Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Régularisation de la redistribution
- 37. Protection des droits de l'enfant**
- 01.01 37 Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 4 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ECOLE**41. Dépenses diverses**

- 12.01 41 Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services (nouveau)
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base - Transfert de l'AGERS
- 33.01 41 Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole (nouveau)
Crédit supplémentaire : 53 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base - Transfert de l'AGERS

PROGRAMME 5 - CABINETS DISSOUS**50. Charges liées aux cabinets dissous**

- 11.03 50 Charges du personnel liées aux cabinets dissous
Crédit supplémentaire : 380 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer les remboursements des rémunérations du personnel de certains services publics qui avaient été détachés dans les anciens cabinets ministériels
- 12.02 50 Charges liées aux cabinets dissous
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer les charges mentionnées dans le libellé de l'allocation de base

PROGRAMME 7 - CORPS INTERMINISTERIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT**70. Frais de fonctionnement des Commissaires**

- 11.04 70 Rémunération du personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 282 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de la décision du Gouvernement de la Communauté française du 22 avril 2010),

PROGRAMME 9 - CELLULE COMPTABILITE**90. Cellule comptabilité**

- 01.01 90 Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique
Réduction : - 150 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant. Transfert vers l'A.B. 11.01.90
- 11.01 90 Traitements et indemnités du personnel
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels. Transfert de l'A.B. 01.01.90

**DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES****PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE****11. Gestion des immeubles de la Communauté française**

- 72.32 11 Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros
Adaptation du montant pour faire face aux besoins prévus
- Crédit d'ordonnancement**
Crédit supplémentaire : 108 milliers d'euros
Adaptation du montant pour assurer les paiements prévus

- 12. Loyers et énergie**
- 12.07 12 Taxe régionale et mainmorte
Crédit supplémentaire : 3061 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 12.08 12 Taxe régionale, y compris créances années antérieures, et mainmorte
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer les arriérés de précomptes immobiliers 2007 et 2008 relatifs aux bâtiments culturels
- Crédit d'ordonnancement**
Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer les arriérés de précomptes immobiliers 2007 et 2008 relatifs aux bâtiments culturels
- 13. Biens, services, assurances**
- 12.07 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...)
Réduction : - 60 milliers d'euros
Montant non utilisé
- 12.08 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs, ...) y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Montant pour payer des loyers d'années antérieures
- 12.22 13 Paiement de primes d'assurance
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer des primes d'assurance
Crédits supplémentaires années antérieures : 22 milliers d'euros
Adaptation du montant pour payer des primes d'assurance 2009

DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES

11. Wallonie Bruxelles International

- 41.01 11 Dotation à Wallonie Bruxelles International
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Part du cabinet du Ministre-Président dans l'aide apportée aux sinistrés du séisme de Haïti

PROGRAMME 2 - ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

20. Financement d'activités de contrôle et de l'audit

- 12.01 20 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 10 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

30. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens

- 12.01 30 Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Crédit en provenance de l'AB 12.01.20 afin de financer des travaux internationaux portant sur les statistiques internationales dans le cadre d'une convention passée avec l'ETNIC)

CHAPITRE II
SANTE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

12. Hôpitaux universitaires

- 41.31 12 Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires
Réduction : - 67 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de la révision par la S.A. FORTIS BANQUE pour la partie des intérêts prise en charge par la Communauté française - Transfert vers l'AB 61.34.12

- 61.34 12 Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 67 milliers d'euros
Adaptation du montant pour faire face aux besoins - Transfert de l'AB 41.31.12

Crédit d'ordonnement

Crédit supplémentaire : 67 milliers d'euros
Adaptation du montant pour faire face aux besoins - Transfert de l'AB 41.31.12

PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

23. Infrastructures culturelles

- 63.41 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française
Crédit d'engagement
Réduction : - 277 milliers d'euros
Transfert de 166 milliers d'euros vers la DO 13 AB 12.08.12 (précomptes) - Compensation partielle (111 milliers d'euros) de l'augmentation de l'AB 74.06.15 (DO 20) pour le 1er équipement de l'extension du Centre de la Gravure et de l'Image imprimée

Crédit d'ordonnement

Réduction : - 277 milliers d'euros
Transfert de 166 milliers d'euros vers la DO 13 AB 12.08.12 (précomptes) - Compensation partielle (111 milliers d'euros) de l'augmentation de l'AB 74.06.15 (DO 20) pour le 1er équipement de l'extension du Centre de la Gravure et de l'Image imprimée

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'ordonnement

Crédit supplémentaire : 1500 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région de langue française
Crédit d'ordonnement
Réduction : - 1770 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise
Crédit d'ordonnement
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 72.65 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments
Crédit d'ordonnement
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 24. Défense et mise en valeur de l'architecture**
- 33.21 24 Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Transfert de l'AB 52.10.25
- 25. Cinéma Palace**
- 52.10 25 Subventions pour la rénovation du cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels

**DIVISION ORGANIQUE 16
 SANTE**

PROGRAMME 1 - INTERVENTIONS DIVERSES

11. Accords de coopération

- 12.31 11 Dépenses relatives aux accords de coopération
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

24. Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)

- 12.01 24 Programme de vaccination, y compris créances années antérieures
Réduction : - 423 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction des réductions ("refundings") 2009 reportées en 2010
- 33.01 24 Prévention des assuétudes
Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.02 24 Prévention du SIDA
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.03 24 Préventions des cancers
Réduction : -87 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.04 24 Prévention des maladies cardio-vasculaires
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.05 24 Prévention de la tuberculose
Réduction : - 58 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.06 24 Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 33.08 24 Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO
Réduction : - 92 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 43.01 24 Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de projets de prévention et de promotion de la santé (nouveau)
Crédit supplémentaire : 375 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 25. Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé**
- 12.01 25 Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive
Crédit supplémentaire : 162 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels : financement de l'étude sur l'évaluation du PCO
- 33.02 25 Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement
Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 33.04 25 Programmes locaux
Réduction : - 75 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.05 25 Dépistage des anomalies métaboliques
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
Crédits supplémentaires années antérieures : 6 milliers d'euros
Solde de créance 2009

PROGRAMME 3 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

33. Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables

- 12.01 33 Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

DIVISION ORGANIQUE 17

AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Fonctionnement de divers services

- 12.02 01 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 160 milliers d'euros
Prise en compte de frais supplémentaires (équipement des pavillons pédagogiques et des ateliers éducatifs de l'IPPJ de Wauthier-Braine, charges locatives du SPJ de Bruxelles,...)

Crédits supplémentaires années antérieures : 8 milliers d'euros

Décompte de charges locatives du SAJ de Nivelles pour l'année 2007 et de Tournai pour les années 2007 et 2008

04. Formation

- 12.33 04 Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation
Réduction : - 11 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA

Crédits supplémentaires années antérieures : 11 milliers d'euros

Régularisation de factures 2006, 2007 et 2008

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS

11. Prévention générale, initiatives novatrices et actions transversales

- 33.16 11 Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire : 175 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés
- 33.18 11 Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs
Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés

13. Aides à l'adoption

- 33.06 13 Subventions d'initiatives en matière d'adoption (nouveau)
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

14. Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses

- 33.14 14 Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert
 Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés
- 33.36 14 Subventions d'initiatives en matière d'aide à la jeunesse
Réduction : - 18 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

15. Etudes et recherches scientifiques

- 33.06 15 Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse
Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés

DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPECIALISEE

PROGRAMME 1 - AIDE AUX DETENUS

12. Aide sociale aux détenus

- 33.03 12 Subsidés aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Révision de l'indexation

- 33.05 12 Subsidés en faveur de l'aide aux détenus
Crédit supplémentaire : 105 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

**DIVISION ORGANIQUE 19
 ENFANCE**

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la naissance et de l'enfance

- 41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance
Crédit supplémentaire : 1745 milliers d'euros
 Application des accords sectoriels

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21. Politique et accueil

- 52.46 21 Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance
Réduction : - 75 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 20
 AFFAIRES GENERALES - CULTURE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02. Biens et services

- 12.01 02 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers
Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels (instances d'avis)
- 12.03 02 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris créances années antérieures (nouveau)
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Solde de créances années antérieures

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications

- 01.01 11 Dépenses relatives au domaine culturel
Crédit supplémentaire : 86 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels (transfert de 49 milliers € en provenance de l'AB 33.10.13)

13. Activités culturelles pluridisciplinaires

- 33.07 13 Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.09 13 Formation des publics scolaires à la Culture
Réduction : - 53 milliers d'euros
 Transfert vers la DO 11 - AB 33.01.41, dans le cadre de Culture-Ecole

- 33.10 13 Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux
Réduction : - 49 milliers d'euros
Crédit non utilisé
- 15. Organismes culturels**
- 33.01 15 Subventions aux associations reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (Plan Pep's)
Réduction : - 35 milliers d'euros
Transfert vers la DO 11 AB 11.04.01 (engagement de 2 personnes - 1/2 année)
- 52.21 15 Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 74.05 15 Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne
Crédit supplémentaire : 70 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 74.06 15 Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 274 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels : 1er équipement de la nouvelle extension du Centre de la Gravure (248 milliers €)
- 17. Actions communes du Gouvernement**
- 30.05 17 Subventions au Programme de Transition Professionnelle
Réduction : - 50 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- PROGRAMME 2 - CENTRES CULTURELS**
- 21. Centres culturels**
- 33.38 21 Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 33.39 21 Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région de langue française
Réduction : - 725 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.40 21 Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et de la coordination de leurs activités - Région bruxelloise
Réduction : - 78 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 24. Subventions extraordinaires aux centres culturels**
- 33.43 24 Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française
Crédit supplémentaire : 127 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

- 33.44 24 Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

**DIVISION ORGANIQUE 21
 ARTS DE LA SCENE**

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

12. Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques

- 33.36 12 Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

17. Activités pluridisciplinaires

- 33.07 17 Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes
Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.10 17 Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier "Le Manège Mons"
Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros
 Adaptation aux montants inscrits dans le contrat-programme pour l'année 2010

PROGRAMME 2 - THEATRE

22. Théâtre National et centres dramatiques régionaux

- 33.38 22 Subvention au Théâtre National
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation aux montants inscrits dans le contrat-programme pour l'année 2010
- 33.39 22 Subventions aux centre dramatiques régionaux
Réduction : - 14 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes**
- 33.39 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation
Crédit supplémentaire : 250 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels : respect des obligations et réévaluation de certaines conventions
- 33.42 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés
Réduction : - 47 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

25. Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse

- 33.46 25 Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés
Réduction : - 38 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.47 25 Subventions aux compagnies et théâtres agréés
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 3 - MUSIQUE**31. Initiatives diverses en matière musicale**

- 33.01 31 Bourses à la création et à la formation continue en musique classique
Réduction : - 12 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

32. Subventions en musique classique

- 33.23 32 Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique non conventionnés
Réduction : - 5 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 33.35 32 Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours et aide aux projets ponctuels en musique classique
Réduction : - 26 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

33. Subventions en musique non classique

- 33.16 33 Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation
Crédit supplémentaire : 39 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels en fonction des conventions existantes

- 33.18 33 Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

- 33.20 33 Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique
Crédit supplémentaire : 33 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels - financement du réseau plasma : prise en charge d'un nouvel opérateur (27 milliers €) : la Ferme du Biéreau

36. Orchestre philharmonique de Liège

- 33.27 36 Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 73 milliers d'euros
Révision de l'indexation

PROGRAMME 4 - ART DE LA DANSE**42. Centre chorégraphique de la Communauté française**

- 33.28 42 Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française
Réduction : - 46 milliers d'euros
Correction d'une erreur dans le montant prévu à l'initial

43. Compagnies de danse

- 33.36 43 Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes
Réduction : - 13 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

44. Arts de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals

- 33.15 44 Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

**DIVISION ORGANIQUE 22
LIVRE**

PROGRAMME 1 - LECTURE PUBLIQUE

11. Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre

- 43.07 11 Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
Adaptation aux besoins - lancement d'un appel à projets (15)

PROGRAMME 2 - LETTRES ET LIVRE

21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres

- 12.40 21 Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres
Réduction : - 7 milliers d'euros
Prix des lycéens dans le cadre de Culture-Ecole : transfert vers la DO 11 AB 12.01.41
- 33.16 21 Aide à la création littéraire
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Adaptation aux besoins : création d'un prix "écriture Slam et Rap"
- 33.17 21 Aide à l'édition littéraire
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
Prise en compte de la nouvelle convention ADEN et reconduction convention Impressions nouvelles
- Transfert de l'AB 33.18.21
- 33.18 21 Aide à la promotion et à la diffusion littéraires
Réduction : - 25 milliers d'euros
Transfert vers l'AB 33.17.21

PROGRAMME 3 - LANGUE REGIONALES ENDOGENES

31. Aides aux langues régionales endogènes et prix

- 12.01 31 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
Prise en compte de l'organisation des états généraux des langues régionales
- 33.22 31 Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes
Réduction : - 1 millier d'euros

**DIVISION ORGANIQUE 23
JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE**

PROGRAMME 2 - JEUNESSE

21. Activités du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française

- 12.30 21 Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)
Crédit supplémentaire : 120 milliers d'euros
Adaptation aux besoins constatés

33.03 21 Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, des centres de jeunes et d'associations non reconnues
Crédit supplémentaire : 129 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés

33.04 21 Transversalité Jeunesse
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins constatés

PROGRAMME 3 - EDUCATION PERMANENTE

31. Activités du Service

12.40 31 Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins notamment pour le financement de l'organisation et de la publication des actes du colloque sur la pauvreté et l'exclusion sociale

33.06 31 Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret
Réduction : - 44 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

33.08 31 Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Adaptation du montant au coût total du subventionnement

33.10 31 Subvention pour la formation ds animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant. Transfert de l'AB 33.29.31

33.27 31 Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention
Crédit supplémentaire : 305 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins du secteur

33.29 31 Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues
 Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels. Transfert de l'AB 33.10.31

33.30 31 Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ainsi qu'aux activités extraordinaires réalisées par des groupements en ce domaine
Réduction : - 93 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 4 - ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

41. Formation des animateurs

33.10 41 Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels
Crédits supplémentaires années antérieures : 21 milliers d'euros
 Solde de créances années antérieures

DIVISION ORGANIQUE 24
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 1 - DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL

11. Patrimoine culturel et Musées

- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels notamment pour l'achat de kit de conservation des œuvres d'art
- 33.08 11 Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française
Réduction : - 11 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.10 11 Subventions aux institutions muséales privées reconnues
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
Adaptation aux besoins : reconnaissance du musée Bellevue, du musée des Arts fantastiques et du Coudenberg
- 33.34 11 Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions
Crédit supplémentaire : 170 milliers d'euros
Adaptation aux besoins : respect des obligations concernant l'engagement à mi-temps d'un conservateur pour les institutions reconnues et reconnaissance de l'Aquarium-Museum en catégorie A.
- 33.35 11 Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe- Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française
Réduction : - 6 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 43.11 11 Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française
Réduction : - 4 milliers d'euros
Transfert vers les CSAA

Crédits supplémentaires années antérieures : 4 milliers d'euros
Paiement d'une subvention en faveur du musée ducal de Bouillon
- 43.14 11 Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (décret du 17/07/2002)
Crédit supplémentaire : 126 milliers d'euros
Adaptation aux besoins : respect des obligations concernant l'engagement à mi-temps d'un conservateur pour les institutions reconnues

PROGRAMME 2 - ARTS PLASTIQUES

21. Initiatives propres et aide aux institutions et associations

- 12.30 21 Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige (biennales internationales)
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
Adaptation aux besoins dans le cadre de la biennale de Venise

- 12.60 21 Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design
Réduction : - 65 milliers d'euros
Transfert vers l'AB 12.61.21
- 12.61 21 Gestion, conservation et numérisation des collections du Service des Arts plastiques
Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros
Crédit alloué au Service des Collections - Transfert de l'AB 12.60.21
- 33.30 21 Subventions ponctuelles aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design (toutes régions)
Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros
Prise en charge du Centre du film sur l'art (55.500) et Midis du Cinéma (2.500) anciennement imputés sur les crédits de la DO 25 et qui auraient déjà dû être transférés à l'initial 2010
- 33.31 21 Subventions ponctuelles et conventions avec des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion de publications et revues
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 33.41 21 Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions
CSAA : 34 milliers d'euros
Solde de créances années antérieures pour le BPS 22

PROGRAMME 3 - PATRIMOINE ET CREATION

31. Dépenses et subventions diverses

- 33.02 31 Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
Adaptation aux besoins : frais de fonctionnement de la nouvelle extension
- 43.02 31 Subventions à des centres d'art contemporain/musées
Réduction : - 25 milliers d'euros
Transfert vers l'AB 33.02.31.

DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel

- 01.01 11 Provision pour politiques nouvelles
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels notamment pour la prise en charge d'une étude sur les modes de financements alternatifs à la publicité à la RTBF

13. Organismes d'audiovisuel

- 74.05 13 Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Réduction : - 4 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- CSAA : 10 milliers d'euros*
Solde de créances années antérieures

PROGRAMME 2 - CINEMA ET VIDEO**21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle**

- 33.05 21 Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique
Réduction : - 11 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 41.03 21 Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel
Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros
Révision de l'indexation

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION**31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.**

- 41.05 31 Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Révision de l'indexation

Crédits supplémentaires années antérieures : 63 milliers d'euros
Solde de la dotation 2008 pour frais spécifiques

32. Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite

- 81.07 32 Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
Révision de l'indexation

33. Soutien aux télévisions locales

- 31.09 33 Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision
Réduction : - 35 milliers d'euros
Adaptation aux besoins constatés
- 33.10 33 Subventions aux télévisions locales
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 33.11 33 Subventions aux télévisions locales pour leurs frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles
Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels pour l'année de démarrage du plan NEPAL
- 52.01 33 Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement
Réduction : - 10 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 4 - PRESSE**41. Aide directe à la presse d'opinion**

- 32.03 41 Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique
Réduction : - 50 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 41.01 41 Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française
Réduction : - 13 milliers d'euros
Révision de l'indexation

**DIVISION ORGANIQUE 26
SPORT**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Biens et services

- 12.01 01 Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

03. Energie

- 12.03 03 Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité
Réduction : - 50 milliers d'euros

PROGRAMME 1 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

14. Centres sportifs

- 01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
Adaptation aux besoins constatés

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT

21. Promotion du sport et de l'ADEPS

- 12.30 21 Promotion du sport
Réduction : - 35 milliers d'euros
Transfert vers les CSAA

Crédits supplémentaires années antérieures : 35 milliers d'euros
Solde d'une créance 2009 pour la participation aux sixièmes Jeux de la Francophonie de Beyrouth
- 12.31 21 Promotion d'événements sportifs
Réduction : - 213 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

Crédits supplémentaires années antérieures : 13 milliers d'euros
Solde d'une créance 2009 pour le centre national de vol à voile
- 12.34 21 Eté sport
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels. Transfert de l'AB 12.03.35
- 22. Etudes et recherches dans le domaine du sport**
- 12.32 22 Frais d'études et d'expertise scientifique
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins (formation niveau 4, conventions, etc.)
- 12.37 22 Frais d'études (nouveau)
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
Crédit d'ordonnancement
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base

- 12.38 22 Promotion du sport (nouveau)
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
Crédit d'ordonnancement
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES**
- 32. Plaines de jeux et installations de jeux sportifs**
- 33.15 32 Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif
Crédit supplémentaire : 82 milliers d'euros
Adaptation après redistribution au montant initial 2010
- 35. Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs**
- 12.03 35 Promotion du sport à l'école
Réduction : - 200 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant. Transfert vers l'AB 12.34.21
- 33.20 35 Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues
Réduction : - 382 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.26 35 Subventions pour des formations de cadres sportifs
Réduction : - 100 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant - Transfert vers l'AB 52.01.35
- 52.01 35 Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins - Transfert de l'AB 33.26.35

**CHAPITRE III
EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION**

DIVISION ORGANIQUE 40

**SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GENERALES, RECHERCHE EN EDUCATION, PILOTAGE
DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRESEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES**

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12. Frais de fonctionnement

- 01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires
Crédit supplémentaire : 160 milliers d'euros
Application des paramètres adaptés du décret du 2/2/2007 fixant le statut des directeurs

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

21. Provisions diverses

- 01.07 21 Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action pour l'intervention dans le coût des abonnements scolaires pour les transports publics
Crédit supplémentaire : 600 milliers d'euros
Adaptation du montant en raison de la majoration du prix des abonnements scolaires

24. Contrôle absences maladies

- 12.01 24 Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement
Crédit supplémentaire : 56 milliers d'euros
Adaptation après redistribution au montant initial 2010

**PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEAUX - ACTIVITES
PEDAGOGIQUES INTERRESEAUX - ORIENTATION - DIVERS**

40. Inspection - Pilotage - Interréseaux

- 01.02 40 Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement
Crédit supplémentaire : 347 milliers d'euros
Adaptation du crédit aux besoins réels
- 01.04 40 Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation
Réduction : - 5 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 12.01 40 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 99 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 12.41 40 Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement
Réduction : - 7 milliers d'euros
Crédit non utilisé
- 41.01 40 Institut de la formation en cours de carrière
Crédit supplémentaire : 358 milliers d'euros
Adaptation aux besoins nécessaires à la formation "éveil aux sciences"

41. Recherches en Education

01.12 41 Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation

Crédit d'ordonnancement*Crédit supplémentaire : 163 milliers d'euros*

Adaptation du montant pour l'Université de Mons-CERIS et l'Université de Liège-CRIFA

44. Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur

41.30 44 Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

Réduction : - 22 milliers d'euros

Révision de l'indexation

PROGRAMME 5 - COLLABORATION A DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS**55. Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur**

01.01 55 Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur

Crédit supplémentaire : 46 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 6 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION**60. Frais de fonctionnement**

01.01 60 Provision pour politiques nouvelles (nouveau)

Crédit supplémentaire : 1670 milliers d'euros

Mise en œuvre du décret "Minerval"

PROGRAMME 7 - ACTIONS VISANT A RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A PROMOUVOIR LA MOBILITE ETUDIANTE**70. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens**

41.33 70 Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI-langues germaniques (nouveau)

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

41.34 70 Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM-DUO (nouveau)

Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE**90. Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire**

01.07 90 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle

Réduction : - 45 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

91. Expérience pédagogique en milieu pluriculturel

01.08 91 Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle

CSAA : 11 milliers d'euros

Solde de créances années antérieures

**DIVISION ORGANIQUE 41
SERVICE GENERAL DE L'INSPECTION**

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL

11. Personnel de l'Inspection des Centres PMS

- 11.03 11 Personnel statutaire
Réduction : - 48 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

12. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire

- 11.03 12 Personnel statutaire
Réduction : - 15 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

13. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire

- 11.03 13 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

14. Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement spécial

- 11.03 14 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

15. Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordinateur et Inspecteurs de Religion

- 11.03 15 Personnel statutaire
Réduction : - 91 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

16. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 11.03 16 Personnel statutaire
Réduction : - 7 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

17. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique

- 11.03 17 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 121 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

18. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance

- 11.03 18 Personnel statutaire
Réduction : - 19 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

19. Personnel de l'Inspection - Pilotage général

- 11.03 19 Personnel statutaire
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 2 - SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**22. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement fondamentale ordinaire**

- 12.01 22 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Compensation entre allocations de base de subsistance de l'Administration

23. Frais de fonctionnement pour l'Inspection de l'Enseignement secondaire

- 12.01 23 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Compensation entre allocations de base de subsistance de l'Administration

25. Frais de fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion

- 12.01 25 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Compensation entre allocations de base de subsistance de l'Administration

28. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance

- 12.01 28 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Compensation entre allocations de base de subsistance de l'Administration

PROGRAMME 3 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE**30. Service de Conseil et de Soutien pédagogique**

- 11.03 30 Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique
Crédit supplémentaire : 483 milliers d'euros
 Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement
- 12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique
Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels Transfert de l'AB 74.01.30
- 74.01 30 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique
Réduction : - 19 milliers d'euros
 Crédit non utilisé. Transfert vers l'AB 12.01.30

**DIVISION ORGANIQUE 44
BATIMENTS SCOLAIRES**

**PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES
INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE**

03. Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française

- 12.01 03 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 1 millier d'euros
Transfert vers les CSAA

Crédits supplémentaires années antérieures : 1 millier d'euros
Solde d'une créance 2008

**DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

PROGRAMME 1 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILES

12. Associations scientifiques et universitaires

- 33.05 12 Subventions
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
Adaptation aux besoins constatés. Transfert de l'AB 33.09.31

PROGRAMME 3 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE

31. Subventions ASBL ou assimilés

- 33.09 31 Subventions en vue d'assurer le financement de prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques
Réduction : - 2 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant. Transfert vers l'AB 33.05.12

33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés

- 41.04 33 Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi du 27/07/1971)
Crédit supplémentaire : 87 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés

- 41.07 33 Subventions pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture
Réduction : - 95 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés

35. Fonds et programmes de recherche

- 41.13 35 Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires
Réduction : - 150 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés
- 41.14 35 Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires
Réduction : - 149 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction des paramètres actualisés

**DIVISION ORGANIQUE 47
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES**

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

10. Allocations et prêts

- 33.01 10 Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée
Crédit supplémentaire : 2500 milliers euros
Adaptation aux besoins
- 33.02 10 Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)
Crédit supplémentaire : 400 milliers d'euros
Crédit variable alimenté sur base des recettes attendues en 2010

**DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 45 milliers d'euros
Prise en charge des publications du SIEP

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS

40. Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

42. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 42 Subventions-traitements
Réduction : - 39 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

43. Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 43 Subventions-traitements
Réduction : - 2 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS

50. Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale
Réduction : - 73 milliers d'euros
Adaptation de la dotation à l'évolution de l'indice général des prix à la consommation et mesures spécifiques à l'encadrement différencié

52. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.23 52 Subventions forfaitaires
Réduction : - 8 milliers d'euros
Adaptation de la dotation à l'évolution de l'index et mesures spécifiques à l'encadrement différencié

- 54. Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement**
 44.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation de la dotation à l'évolution de l'index et mesures spécifiques à l'encadrement différencié

**DIVISION ORGANIQUE 50
 AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE
 FRANCAISE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Crédits jugés suffisants

**PROGRAMME 2 - PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITES DE FORMATION -
 RECHERCHES ET INFORMATION - ETABLISSEMENTS DE LA
 COMMUNAUTE FRANCAISE**

21. Structures - Programmes - Formation et information

- 12.01 21 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 27 milliers d'euros
 Crédits jugés suffisants

- 41.01 21 Subventions en faveur de recherches et d'études
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels. Transfert en provenance de la 12.01.21

22. Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté

- 01.08 22 Formation fonctions de sélections et de promotion
Réduction : - 473 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA
 COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES
 PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

40. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Traitements des chargés de mission
Réduction : - 14 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

**41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations
 généralement quelconques**

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

60. Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire
Réduction : - 126 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 19 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

**DIVISION ORGANIQUE 51
 ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
 Adaptation du montant aux besoins réels

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire du maternel
Réduction : - 911 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel
Réduction : - 4594 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

45. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel
Réduction : - 1858 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES

53. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 292 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

54. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du calcul pour ce type de prestations

55. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 682 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

56. Ecoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 56 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du calcul pour ce type de prestations

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES

61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire du primaire
Crédit supplémentaire : 794 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

62. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 62 Personnel statutaire du primaire
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

63. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire
Réduction : - 946 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

64. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire
Réduction : - 2228 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES

70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 70 Dotation globale pour le fondamental
Réduction : - 17 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface
- 41.24 70 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi pour le fondamental
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du calcul pour ce type de prestations

71. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 71 Assurance des élèves du primaire
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Adaptation du montant de la prime en fonction du nombre d'élèves et de l'indexation

72. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.05 72 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Adaptation de la subvention à l'évolution de l'indice des prix

- 43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire
Crédit supplémentaire : 316 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

73. Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 73 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du calcul pour ce type de prestations

Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros
 Solde d'une créance 2009 pour l'école du Jardin botanique à Liège

74. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 24 milliers d'euros
 Adaptation de la subvention à l'évolution de l'indice des prix

- 44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 377 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

75. Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 75 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du calcul pour ce type de prestations

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES

80. Initiatives diverses

- 01.05 80 Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne
Crédits supplémentaires années antérieures : 355 milliers d'euros
 Solde de créances années antérieures

- 11.05 80 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental
Réduction : - 687 milliers d'euros
 Adaptation des crédits aux conventions APE/ACS suite aux calculs de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

81. Initiatives diverses en relation avec l'enseignement fondamental

- 01.01 81 Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement fondamental
CSAA : 67 milliers d'euros
 Solde de créances années antérieures

**DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 01.01 02 Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves
Réduction : - 1 millier d'euros
Transfert vers l'AB 12.02.02
- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 118 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins réels
- 12.02 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Solde de créances 2009 - Transfert de l'AB 01.01.02

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 1927 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 1559 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 2602 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 2327 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 118 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation du montant de la prime en fonction du nombre d'élèves et de l'indexation

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

- 43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 181 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

Crédits supplémentaires années antérieures : 26 milliers d'euros

Liquidation des subventions de fonctionnement restant dues pour l'année scolaire 2008-2009

55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats
Réduction : - 82 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

- 44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 255 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance
Réduction : - 610 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance
Réduction : - 407 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

70. Ecoles de la Communauté - frais de fonctionnement

- 41.23 70 Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

PROGRAMME 8 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI**80. Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi**

- 11.05 80 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Adaptation des crédits aux conventions APE/ACS suite aux calculs de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

91. Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement

- 01.05 91 Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques
Réduction : - 20 milliers d'euros
Transfert des moyens en vue de financer notamment l'engagement d'un assistant administratif dans le cadre du projet Comenius
- 01.10 91 Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Intégration dans le projet Lingu@cluster

92. Activités interréseaux

- 12.02 92 Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux
Réduction : - 15 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

93. Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles

- 01.01 93 Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles
Réduction : - 301 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

Crédits supplémentaires années antérieures : 1 millier d'euros

Solde de créances années antérieures

94. Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel

- 01.01 94 Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel
Réduction : - 105 milliers d'euros
Transfert vers les CSAA

Crédits supplémentaires années antérieures : 105 milliers d'euros

Soldes de subventions dus aux établissements bénéficiaires du Fonds d'équipements 2007-2008

**DIVISION ORGANIQUE 53
ENSEIGNEMENT SPECIALISE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire pédagogique
Crédit supplémentaire : 2105 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 839 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 44 Personnel statutaire paramédical
Réduction : - 253 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

46. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Réduction : - 1053 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

47. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 54 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

48. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 1085 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

49. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 248 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 1014 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation du montant de la prime en fonction du nombre d'élèves et de l'indexation

53. Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 68 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du calcul pour ce type de prestations

56. Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 56 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 509 milliers d'euros
 Prise en compte de l'inflation (indice janvier 2010) et de l'évolution de la population scolaire

57. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 57 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Adaptation du montant en fonction du calcul pour ce type de prestations

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

60. Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi

- 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 7 - ACTIONS DE LUTTE ET DE PREVENTION CONTRE LES ASSUETUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ECOLES

70. Activités diverses

- 01.01 70 Dépenses de toute nature relatives à des projets menés en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, à l'information, à la solidarité et à la démocratie, ainsi qu'à l'accès à la culture
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

PROGRAMME 1 - UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE

10. Frais de fonctionnement

- 41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège
Réduction : - 317 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons
Réduction : - 95 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 41.14 10 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux
Réduction : - 6 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 41.15 10 Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe
Crédit supplémentaire : 155 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et

13. Subventions sociales

- 41.15 13 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Réduction : - 6 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2010 et de la population étudiante

PROGRAMME 2 - UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

- 44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971
Réduction : - 10 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins

21. Subventions

- 44.04 21 Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège
Réduction : - 56 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de l'évolution de l'indice santé

22. Subventions sociales - Université libres subventionnées

- 44.03 22 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Réduction : - 8 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2010 et de la population étudiante

23. Allocations de fonctionnement

- 44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain
Réduction : - 509 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel

- 44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles
Réduction : - 422 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 44.14 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
Réduction : - 126 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 44.15 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires catholiques de Mons
Réduction : - 22 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 44.16 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons
Réduction : - 8 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 44.17 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
Réduction : - 28 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 44.18 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie de Louvain
Crédit supplémentaire : 199 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel
- 44.19 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles
Réduction : - 558 milliers d'euros
Adaptation du montant en fonction du nouvel indice santé attendu en décembre 2010 et récupération sur année antérieure compte tenu de l'index réel

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

41. Frais de fonctionnement

- 12.70 41 Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire
Réduction : - 16 milliers d'euros
Crédit non utilisé

45. Coopération interuniversitaire - Banque de données

- 40.03 45 Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes
Crédits supplémentaires années antérieures : 4 milliers d'euros
Solde de formations continuées 2008 restant dû à l'UCL
- 40.05 45 Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite
Réduction : - 8 milliers d'euros
Adaptation à l'index
- 40.07 45 Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude
Crédit supplémentaire : 560 milliers d'euros
Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 55
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES
(HORS DOTATIONS)

- 40. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier -**
- 11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 41. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles**
- 11.03 41 Personnel statutaire (mises en disponibilité)
Réduction : - 408 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 42. Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel**
- 11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 271 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 43. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)**
- 43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Crédit supplémentaire : 153 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 44. Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)**
- 44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)
Réduction : - 100 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES**
- 51. Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française**
- 41.21 51 Dotation aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 162 milliers d'euros
 Adaptation de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif, des dépenses déduites du S, des droits d'inscription et de l'aide à la démocratisation

- 52. Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**
- 11.03 52 Personnel statutaire des internats autonomes
Réduction : - 83 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 41.23 52 Dotation aux internats autonomes
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 56. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées**
- 43.14 56 Subventions aux Hautes Ecoles
Réduction : - 323 milliers d'euros
 Adaptation de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif, des dépenses déduite du S, des droits d'inscription et de l'aide à la démocratisation
- 57. Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées**
- 44.13 57 Subventions aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 69 milliers d'euros
 Adaptation de l'enveloppe en fonction du paramètre d'indexation définitif, des dépenses déduite du S, des droits d'inscription et de l'aide à la démocratisation
- PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPERIEURS D'ARCHITECTURE**
- 60. Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement**
- 11.03 60 Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 61. Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement**
- 43.24 61 Subventions-traitements de l'Intercommunale d'Architecture
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 43.26 61 Subvention à l'Intercommunale d'Architecture
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés
- 62. Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement**
- 44.13 62 Subvention aux Instituts Saint-Luc
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés
- 44.31 62 Subventions-traitements des Instituts Saint-Luc
Crédit supplémentaire : 170 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés
- 63. Démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture**
- 01.01 63 Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE**71. Allocations familiales**

- 45.40 71 Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université
Réduction : - 175 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins réels
- 45.41 71 Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université
Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins réels
- 45.42 71 Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université
Crédit supplémentaire : 194 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins réels

72. Congés de maternité

- 01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité
Crédit supplémentaire : 140 milliers d'euros
Adaptation du montant aux besoins réels

PROGRAMME 8 - HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE**81. Divers**

- 12.24 81 Dépenses diverses relatives à la promotion de l'enseignement supérieur hors université
Réduction : - 50 milliers d'euros
Crédit non utilisé
- 33.01 81 Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur
Réduction : - 30 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 40.02 81 Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles
Réduction : - 1 millier d'euros
Révision de l'indexation

82. Subventions sociales

- 33.01 82 Subventions sociales aux Hautes Ecoles
Réduction : - 25 milliers d'euros
Révision de l'indexation
- 33.02 82 Subventions sociales aux Ecoles d'architecture
Réduction : - 6 milliers d'euros
Révision de l'indexation

PROGRAMME 9 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI**90. Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi**

- 11.05 90 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université
Réduction : - 413 milliers d'euros
Adaptation du montant suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

**DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 1798 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 63 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 2294 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 44 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 1343 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 427 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 43.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 1328 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

- 43.25 54 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 1079 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

55. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires
Réduction : - 498 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

- 44.25 55 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 490 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit en application des accords de la Saint-Boniface

PROGRAMME 6 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

60. Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi

- 11.05 60 Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale
Crédit supplémentaire : 54 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

**DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

PROGRAMME 2 - INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

20. Académie d'été de Wallonie

- 33.02 20 Subventions à l'établissement d'utilité publique
Réduction : - 24 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

21. Subventions à des associations diverses

- 33.04 21 Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 30 Personnel statutaire
Réduction : - 426 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 31 Personnel statutaire
Réduction : - 48 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

32. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements
Réduction : - 116 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

33. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements
Réduction : - 169 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

40. Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.01 40 Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation du montant en fonction de l'indice des prix réel de janvier 2010 par rapport à celui de janvier 2009

42. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.03 42 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés

43. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers

- 01.01 43 Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Crédit non utilisé

44. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 44 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés
Crédit supplémentaire : 37 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés

46. Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts

- 33.02 46 Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés

49. Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts

- 01.01 49 Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsides sociaux
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des paramètres actualisés

PROGRAMME 5 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES

50. Subventions-traitements

- 43.01 50 Subventions-traitements
Réduction : - 669 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

70. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés

- 43.01 70 Subventions-traitements
Réduction : - 467 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

71. Etablissements d'enseignement libres subventionnés

- 44.01 71 Subventions-traitements
Réduction : - 36 milliers d'euros
 Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

72. Humanités artistiques

- 01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné
Réduction : - 66 milliers d'euros
Adaptation du montant du crédit suite à un calcul de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement

PROGRAMME 8 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT**80. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement**

- 43.02 80 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
Adaptation à l'index et à l'évolution de la population estudiantine

82. Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 82 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
Adaptation à l'index et à l'évolution de la population estudiantine

**CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE**

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial

- 21.01 10 Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures
Réduction : - 4169 milliers d'euros
Montant jugé suffisant
- 21.03 10 Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures
Réduction : - 6040 milliers d'euros
Montant jugé suffisant
- 21.04 10 Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles
Réduction : - 3669 milliers d'euros
Montant jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 86

DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10. Subventions et charges financières des universités de la Communauté

- 44.08 10 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 38 milliers d'euros
Montant jugé suffisant
- 11. Subventions et charges financières des universités libres**
- 21.05 11 Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manœuvres à Etterbeek
Réduction : - 8 milliers d'euros
Montant jugé suffisant
- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 3675 milliers d'euros
Montant jugé suffisant
- 44.10 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers
Réduction : - 8 milliers d'euros
Montant jugé suffisant

CHAPITRE V
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

PROGRAMME I - DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

11. Région Wallonne - Cocof

- 01.32 11 Dotation à la Région wallonne
Réduction : - 1309 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 01.33 11 Dotation à la Commission communautaire française
Réduction : - 381 milliers d'euros
Nouvelle estimation du montant sur base des paramètres actualisés
- 01.36 11 Dotation complémentaire à la Région wallonne (nouveau)
Crédit supplémentaire : 42307 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base
- 01.37 11 Dotation relative au désendettement (nouveau)
Crédit supplémentaire : 57693 milliers d'euros
Nouvelle allocation de base